

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 21 avril 2026

Nombre de Conseillers

<u>En exercice</u> :	19
<u>Présents</u> :	17
<u>Absents excusés</u> :	2
<u>Absent</u> :	0

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, MICHEL, ROSSI, GRANEREAU, UGOLINI, DURAND, CESARINI, RICAUD, LOUCHEZ-SANCHEZ, NOUGUEY, PORTAL, BOYER, BALAYN, LAGUILLON, COUTURE, FAURE-MATHIEU, MOULIERAC.

Absents excusés : MM. CANTE.

M. CANTE Antoine a donné pouvoir à Mme GRANEREAU Véronique
M. BIHR Thierry a donné pouvoir à M. MICHEL Fabrice

Absents : MM.

Secrétaire de séance : Madame Aurore ROSSI.

Délibération n° 2026.04.06

Objet : Subventions 2026

Madame la Maire aborde la question de l'octroi des subventions aux associations.

Elle indique que les demandes ont été étudiées par la commission des finances et elle propose en conséquence d'allouer les subventions suivantes pour 2026 :

Art 'Piste.....	1 400 €
Association Plage	0 €
APE.....	1 000 €
Au poil	300 €
La Boîte à Histoire.....	300 €
Club du 3ème Age.....	300 €
Confrérie de la Lamproie.....	300 €
Eglise Saint-Alexis	600 €
Entre deux terres	300 €
F.A.S.T. Jeux de Société	300 €
Gymnastique Volontaire	300 €
Mana ori Motu Nui	300 €
STTC tennis.....	300 €
La Tarantella	600 €
Union des Chasseurs	300 €
Zen Attitude	300 €

Association d'Aide à l'Education	900 €
Badminton Castillonnais	250 €
Déjantés du coteaux	90 €
F.C.V.D	360 €
Handball Brannais	0 €
Handball Castillonnais	330 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers	100 €
Judo Club Castillon	210 €
Judo Club Naujan et Postiac	60 €
U.S. Castillonnaise Rugby	500 €

Pour chacune des associations, les élus membres des bureaux n'ont pas pris part aux débats, le Conseil Municipal à l'unanimité et après délibération, décide d'octroyer aux associations pour l'année 2026 les subventions précitées

Fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le 21 avril 2026,

Agnès ALFONSO-CHARIOL.
Maire de Sainte-Terre.

